

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux mars, le Bureau de Sète agglopôle méditerranée, légalement convoqué le 15 Mars 2018, s'est réuni en Salle Sud du Siège de Sète agglopôle méditerranée à 16 heures 00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Etaients présents :

François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Henry FRICOU, Eliane ROSAY, Gérard CANOVAS, Francis VEAUTE, Michel GARCIA, Norbert CHAPLIN, Magali FERRIER, Emile ANFOSSO, Lucien LABIT, Christophe DURAND, Jacques ADGÉ, Alain VIDAL

Etaients absents représentés :

Yves MICHEL à François COMMEINHES.

Etaients absents excusés :

Pierre BOULDOIRE à Claude LEON (sans voix délibérative)

Secrétaire de séance :

Antoine DE RINALDO

- I. Désignation du secrétaire de séance
- II. Points d'information :
 - Note d'information relative aux Autorisations du Droit des Sols (ADS)
 - Note d'information relative à la brigade Territoriale
 - Note d'information sur la fixation des taux (TH, TFB, TFNB, CFE et TEOM)
- III. Dossiers soumis à décisions :

2018-028	Aides à la primo-accession dans le logement neuf Rapporteur : CANOVAS Gérard	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
2018-029	Suivi animation d'un dispositif de réhabilitation des logements du parc privé sur les 14 communes hors quartiers anciens de Sète 2018-2023 - Marché 17 HA 090 - Attribution du marché Rapporteur : CANOVAS Gérard	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
2018-030	Convention annuelle de partenariat et d'objectifs 2018 entre Sète agglopôle Méditerranée et l'association pour l'insertion par l'économique (APIJE) Rapporteur : ANFOSSO Emile	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2018-031

Fonds de cohésion sociale - Renouveaulement d'un partenariat avec l'association Renaissance 34 - Autorisation de signature et attribution de subvention

Rapporteur : ANFOSSO Emile

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION
ADOPTÉE A
L'UNANIMITÉ

IV. Questions diverses,

Plus aucune décision n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h00.

Vu pour être affiché le 29 Mars 2018 conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du CGCT,

Pour le Président et par délégation,

Frontignan, le 23 Mars 2018



Patrice Millet,

Directeur Général des Services de Sète agglomération méditerranéenne

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le texte complet des décisions mentionnées ci-dessus sera publié lors du prochain numéro du Recueil des actes administratifs de Sète agglomération méditerranéenne, consultable au sein de l'ensemble des communes membres ainsi qu'au siège de Sète agglomération méditerranéenne (<http://www.agglomeration.fr/>)